

Mise en conformité de l'assainissement à La Réunion

**COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ
DE LA RÉUNION – séance plénière 28/03/2018**



Crédit photo : F. Lustenberger



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Mise en conformité de l'assainissement à La Réunion

- L'action de mise aux normes des stations de l'île, initiée par les mesures administratives engagées par l'État depuis 2006, a porté ses fruits : les 16 stations d'épuration nécessaires à ce jour au traitement des eaux usées du département ont été construites ou rénovées et mises en service.
- 14 stations ont été construites ou rénovées depuis 2010.
- Un montant total d'investissement de plus de 250 millions d'euros, ayant bénéficié d'un soutien public à hauteur de 55 % a été réalisé dans le cadre du POE 2007-2013, principalement pour la construction des stations de traitement et les réseaux de transfert associés.
- A noter que depuis 2016, la mise en œuvre de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif doit permettre d'atteindre le deuxième objectif concernant la mise en conformité de la collecte des eaux usées.
- L'arrêté du 21 juillet 2015 confie une mission d'expertise à l'Office de l'eau pour vérifier les dispositifs d'auto-surveillance et pour qualifier la qualité des données, pour le compte du service en charge de la police de l'eau.

Un rôle d'expertise des dispositifs de traitement est également confié à l'Office de l'eau, la validation finale des dispositifs et des données relève de la compétence de la police de l'eau.

Mise en conformité de l'assainissement à La Réunion

- Un travail important a été conduit en partenariat avec l'Office de l'eau d'analyse des dispositifs d'auto-surveillance de toutes les agglomérations de l'île. Ce diagnostic a permis d'identifier de nombreuses non-conformités.
- A l'issue, de ce travail, une action administrative a été conduite pour signifier les points à traiter et tous les arrêtés autorisant les systèmes d'assainissement vont être modifiés au premier semestre 2018 pour intégrer les dispositions de l'arrêté de 2015 et des délais pour la mise en conformité.
- A signaler des situations particulières suivantes :
 - La STEU de Saint-Pierre nécessitera des travaux d'extension, sa capacité est insuffisante par rapport à l'évolution de la charge entrante.
 - La STEU de Saint-André doit faire l'objet d'une extension.
 - Des dysfonctionnements importants ont concerné le poste de relèvement de la Jamaïque en 2016 (résorbés en mai 2017) et le réseau de transfert vers la STEU du Grand Prado en 2018.
 - 2 petites stations âgées nécessitent d'être rénovées en priorité (Cilaos et l'Entre-Deux)

Au titre du PO 2014-2020, 20 millions d'euros de FEDER ont été programmés pour l'extension et la mise aux normes des STEU.

Mise en conformité de l'assainissement à La Réunion

Données issues du portail d'information sur l'assainissement communal

Situation des conformités 2016 des stations de traitement des eaux usées
(mise à jour le 07/12/2017)

